



Des aides pour l'installation de chauffe-eaux solaires en 2018

En Bretagne, l'ADEME, via le Fonds Chaleur, met en œuvre un dispositif d'aide à l'investissement pour l'installation de chauffe-eaux solaires dans les exploitations agricoles.

Le GIE Élevages de Bretagne est en charge de l'animation du dispositif et de l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets.

Nettoyage des équipements de traite et du tank à lait, hygiène de traite, abreuvement des veaux... la production d'eau chaude est le second poste de consommation d'électricité dans les élevages laitiers après le refroidissement du lait.

Bien dimensionné, un chauffe-eau solaire permet de fournir 50 % des besoins annuels en eau chaude d'une exploitation laitière !



TÉMOIGNAGE

M. Laurent
(Saint-Ganton 35)
a installé 7,5 m²
de panneaux solaires en 2016.

« Sur les conseils de mon installateur, j'ai choisi d'investir dans une installation solaire pour ne pas avoir à payer le prix -futur- de l'énergie. Aujourd'hui, je constate que ma facture d'électricité a baissé. En parallèle, j'ai investi dans un pré-refroidisseur de lait pour diminuer le temps de fonctionnement du tank ».

L'installation est équipée d'un compteur pour mesurer la production solaire. En 2017, les panneaux ont permis de couvrir 64 % des besoins en eau chaude de l'exploitation laitière.



Retrouvez les modalités d'obtention des subventions au verso de la lettre d'infos !

Abreuver les vaches laitières avec l'eau du pré-refroidisseur

Le pré-refroidisseur refroidit le lait avant son entrée dans le tank, permettant ainsi d'en réduire le temps de fonctionnement et d'économiser 35 à 50 % de sa consommation électrique. Pour tirer parti de tout l'intérêt de cette technique et éviter de gaspiller de l'eau, il convient de valoriser de manière efficace l'eau tiède générée par le système. La solution la plus couramment rencontrée reste l'utilisation de cette eau pour l'abreuvement des vaches. Cette solution doit être étudiée avant l'installation du pré-refroidisseur et bien tenir compte des



besoins des animaux et des périodes d'utilisation.

Le GIE Élevages de Bretagne, en collaboration avec le Comité Régional Bâtiment, les Chambres d'agriculture de Bretagne, le GDS Bretagne et le CROCIT, a édité une plaquette récapitulant les bonnes pratiques à suivre pour réussir l'abreuvement des vaches laitières avec l'eau du pré-refroidisseur. Vous trouverez ce document en libre téléchargement sur notre site internet.



www.gie-elevages-bretagne.fr

Venez découvrir le programme Éco énergie lait au SPACE 2018 Hall 2-3 Stand E48



Économie d'énergie en élevages laitiers, les aides à l'investissement se poursuivent

PRÉ-REFROIDISSEURS, RÉCUPÉRATEURS DE CHALEUR ET POMPES À CHALEUR

En 2018, la Région et les Conseils départementaux de Bretagne continuent de soutenir les investissements des éleveurs laitiers désireux de réduire leur facture d'électricité liée à la traite.



Date limite de dépôt des dossiers :

En continu sur l'année, jusqu'au 31 Décembre 2018

Taux de subvention :

40 % (50% pour les jeunes agriculteurs)

Plafonds de dépenses éligibles :

5 000 € pour un pré-refroidisseur

5 000 € pour une pompe à chaleur

3 000 € pour un récupérateur de chaleur

SOLAIRE THERMIQUE

En 2018, le dispositif du Fonds Chaleur, financé par l'ADEME, permet de soutenir les investissements pour la production solaire thermique d'eau chaude dans les élevages laitiers et de veaux de boucherie.



Date limite de dépôt des dossiers :

28 septembre 2018

Taux de subvention :

40 à 65 % (suivant les performances de l'installation)

Plafonds de dépenses éligibles :

1 000 €/m² pour les installations < à 50 m²

800 €/m² pour les installations > à 50 m²



Les formulaires de demande de subvention sont disponibles sur le site du GIE > www.gie-elevages-bretagne.fr les dossiers sont ensuite à déposer au GIE Élevages de Bretagne.

LE LIEN ENTRE LE PCAEA ET LE PROGRAMME ÉCO ÉNERGIE LAIT MAINTENU EN 2018

En 2015, un nouveau dispositif de soutien à la modernisation des exploitations agricoles a vu le jour : le Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA). Ce plan concerne toutes les filières agricoles et est mis en œuvre jusqu'en 2020.

Pour les élevages bovins laitiers, si la demande d'aides PCAEA porte sur **l'extension, la rénovation ou l'installation d'équipements de traite**, l'exploitation doit, soit prouver qu'elle **dispose déjà d'un pré-refroidisseur de lait et/ou d'un**

récupérateur de chaleur et/ou d'une pompe à chaleur et/ou d'un chauffe-eau solaire agréés dans le cadre du programme Éco énergie lait, soit s'engager à s'équiper d'au moins un de ces équipements avec le soutien du programme Éco Énergie Lait.

La subvention accordée au titre du programme Éco énergie lait est **compatible et cumulable** avec les aides attribuées au titre du PCAEA.



Les formulaires des appels à projets PCAEA sont disponibles sur le site « Europe en Bretagne » > www.europe.bzh les dossiers sont ensuite à déposer à la DDTM.

Le programme Éco énergie lait en quelques chiffres

27 %

des éleveurs laitiers bretons engagés dans le programme

1/3

de la production laitière bretonne concernée

19 GWh/an

économisés chaque année

16 MW

économisés en période de pointe, lors de la traite du soir

CONTACT :

Joanna HERRERA

Tél : 02 23 48 29 03

Email :

eco.energie.lait

@gie-elevages-bretagne.fr

Web :

www.gie-elevages-bretagne.fr

Avec le soutien et le partenariat de

